

NOTE DE RENTREE

ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Merci de rapporter à l'école la pochette de rentrée avec les documents suivants (les autres documents sont à conserver à la maison) :

- La fiche de renseignements (avec les modifications éventuelles)
- La fiche d'urgence complétée
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)

Pensez également, si nécessaire, à inscrire votre enfant à la cantine (renseignements à la Mairie), et à la garderie.

HORAIRES SCOLAIRES : 9h à 11h50 et 13h30 à 16h40

Les élèves sont accueillis 10min. avant l'heure de début de la classe (soit une arrivée entre 8h50 et 9h le matin, et entre 13h20 et 13h30 l'après-midi).

Les enfants doivent impérativement être remis à l'enseignant (ou à l'ATSEM).

Nous vous demandons de *veiller aux heures d'entrée et de sortie* de manière à ce que votre enfant *arrive à l'heure et reparte à l'heure*.

VACANCES SCOLAIRES : L' Académie de Poitiers est en zone B

TOUSSAINT : du samedi 22 octobre 2011

au mercredi 02 novembre 2011 au matin

NOEL : du samedi 17 décembre 2011

au mardi 3 janvier 2012 au matin

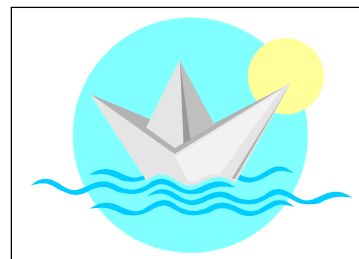
HIVER : du samedi 25 février 2012

au lundi 12 mars 2012 au matin

PRINTEMPS : du samedi 21 avril 2012

au lundi 7 mai 2012 au matin

VACANCES D'ETE : jeudi 5 juillet 2012 au soir



Ce calendrier peut être modifié en cours d'année par le Ministère ; nous vous communiquerons toute modification s'il y a lieu.

PRESENTATION DE L'EQUIPE :

Enseignants :

- Classe 1 (GS) : Mme TROUILLER Elodie
- Classe 2 (PS et MS) : Mme AUTET Cécile (lundi, mardi, vendredi)
- Classe 2 le jeudi : Mme LEGALL Myriam
- Classe 3 (PS et MS) : Mme PAULY Marianne (directrice)

ATSEM :

- Mme CARMANIA Patricia
- Mme NOBLANC Marie-Christine
- Mme POTIRON Cécile

(Mme GUILLEMET Nelly n'étant pas remplacée, il n'y aura pas d'emploi administratif)

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, qu'elle se déroule dans les meilleures conditions pour vos enfants.

La vie de l'école se règle par de bonnes habitudes et la coopération des familles.

QUELQUES PRATIQUES ESSENTIELLES :

(Pour plus de précision, se reporter au règlement intérieur)

ABSENCES DES ELEVES: Vous devez prévenir rapidement l'école ou l'enseignant de toute absence de votre enfant en précisant le motif. Par téléphone, merci de laisser un message dès le matin. Se reporter au règlement intérieur.

ABSENCES DES ENSEIGNANTS : si les enseignants ne sont pas remplacés le jour même, nous demandons aux parents qui le peuvent et à ceux qui ne travaillent pas de garder leur enfant afin de ne pas surcharger les classes. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes (activités libres).
En cas de grève des enseignants, Mr le Maire peut assurer l'accueil des enfants dans les locaux de l'école par le personnel municipal.

ASSURANCE : L'assurance scolaire est vivement conseillée. Elle est obligatoire pour la plupart des sorties (dépassant les horaires scolaires, payantes, activités particulières). Il est donc demandé aux familles de fournir l'attestation de leur propre **assurance « Individuelle Accidents Corporels » et « Responsabilité Civile »**.

CONSEIL D'ECOLE : il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école. Les représentants de parents élus y siègent.

DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES : ils représentent les parents de l'école lors des réunions du conseil d'école (3 fois par an). Les **parents qui souhaitent être candidats** le signaleront aux enseignants dès que possible. Les **élections des parents d'élèves** auront lieu mi-octobre.

Ils participent à la vie de l'école et aident à l'organisation de manifestations (fête de l'école, carnaval, veillée de Noël,...).

MATERIEL : Une liste vous est transmise pour chaque classe, merci d'apporter le nécessaire très rapidement. Ceci est indispensable au bon déroulement de la classe. Les sucettes sont interdites dans l'école (autorisées uniquement pour la sieste des petits, elles doivent être remises impérativement dans une boîte fermée).
Les doudous sont autorisés et les bienvenus en début d'année.

COOPERATIVE SCOLAIRE : Bien que facultative, votre participation à la coopérative scolaire permet certains achats pour des projets et le financement de sorties scolaires.

TENUE : Les enfants font ***tous les jours des activités physiques***. Par conséquent, ils doivent porter ***des vêtements qui ne les gênent pas***, et des chaussons qui tiennent ***très bien*** aux pieds. Les tenues fragiles et le port d'objets de valeur sont vivement déconseillés, l'école n'étant pas responsable de leur dégradation ou perte.

POUX : Les parents doivent être très **vigilants**, **vérifier** fréquemment la tête de leur enfant, **traiter** si nécessaire et **prévenir** l'école en cas d'infections répétées.

RYTHME DE VIE : ***Un sommeil de qualité est essentiel pour une bonne journée*** (un enfant de 3 à 6 ans a besoin de 12h de sommeil par jour minimum).

LE REGLEMENT INTERIEUR sera validé au 1^{er} conseil d'école puis vous sera transmis.

Merci de votre attention et de votre compréhension.